Image not found or type unknown

Stationnement gênant - La police ne veut pas intervenir

Par **SMIRNOVA Ekaterina**, le **09/10/2018** à **15:37**

Bonjour,

nous habitons tout au fond d'une petite impasse. Il y a toujours quelques voitures qui se garent devant notre immeuble (sur le trottoir et sur le marquage jaune "stationnement interdit"). Les propriétaires disent qu'ils se garaient toujours comme ça et que nous sommes les premières mécontents et ils nous conseillent de fermer les volets pour ne pas voir leurs bagnoles.

Il faut préciser qu'ils se garent pour la nuit (normalement). Il est vrai que ce n'est pas hyper-gênant mais tout de même énervant (vu leurs réaction à nos mots). De plus ce n'est pas un problème de trouver une place "normale", peut-être il faudra marcher 2-3 minutes mais pas plus.

Je me suis adressée quelques fois à la Police Municipale mais je ne pense pas qu'elle se soit déplacée. Depuis 2-3 jours j'ai la réponse suivante : "Si ça ne bloque pas le passage des piétons ou la sortie de garage on ne va pas se déplacer car on a plein d'autres missions à effectuer".

Est-ce qu'il y a d'autres moyennes de résoudre ce petit problème ?..

Je vous remercie tous en avance pour votre aide !!!

Par **youris**, le **09/10/2018** à **19:51**

bonjour,
pour répondre il faudrait savoir le régime ou la propriété de cette impasse.
dès l'instant ou l'impasse est ouverte à la circulation publique, le code de la route est applicable et la police peut et doit intervenir.
peu importe qu'elle est d'autres missions à accomplir.
salutations

Par **martin14**, le **10/10/2018** à **02:45**

[citation]
dès l'instant ou l'impasse est ouverte à la circulation publique, le code de la route est applicable et la police peut et doit intervenir.
peu importe qu'elle est d'autres missions à accomplir.

[/citation]

"doit intervenir" ?
oui, enfin ça se serait en Suisse ou à Monaco ...
En France, dans de nombreuses villes et communes, la Police peut parfois faire ce genre de réponse à un habitant ... et si vous avez des solutions pour l'en empêcher, je serais également preneur ...

Par **SMIRNOVA Ekaterina**, le **10/10/2018** à **09:13**

Bonjour youris,

c'est une impasse tout à fait publique, la police doit donc intervenir. Mais puis-je insister pour cette raison "mineur" ? La police peut peut-être mettre ma demande toute à la fin de leur fil des missions, cela veut dire que la voiture gênante part au moment de l'intervention :(
C'est pourquoi je cherche des autres solutions ! Puis-je porter une plainte d'auprès la mairie ou faire qch de ce genre ?..

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés